

à propos

LE JOURNAL DES LOCATAIRES D'HABITAT DE LA VIENNE

N° SPÉCIAL ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE LOCATAIRES

LOCATAIRES
VOUS ÊTES
LES PREMIERS
CONCERNÉS,

VOTEZ!



En bref

Du 22 au 28 novembre 2018, vous voterez pour désigner vos représentants au Conseil d'Administration de votre bailleur Habitat de la Vienne. Leur mandat est de 4 ans.

Les 4 administrateurs que vous allez choisir vont représenter les intérêts de l'ensemble des locataires d'Habitat de la Vienne. Ils seront associés aux décisions prises par votre bailleur pour améliorer votre logement,

immeuble, votre quartier et feront entendre votre voix auprès des différentes instances de l'Office :

- Conseil d'Administration
- Conseil de Concertation locative
- Commission d'Attribution des Logements
- Commission d'Appel d'Offres

A travers eux, vous avez le moyen de vous exprimer. Soyez nombreux à participer à ces élections



Rejoignez-nous sur
www.habitatdelavienne.fr

Les modalités des élections

Qui votera ?

Les locataires d'Habitat de la Vienne, titulaires d'un contrat de location pour un logement à usage d'habitation dont le bail, **signé au moins 6 semaines avant la date de l'élection**, est toujours en cours au moment du scrutin.

Quel type de scrutin ?

Le type de scrutin adopté est celui de la liste à la proportionnelle au plus fort reste. Vous voterez donc pour une liste entière. Aucune rature de nom n'est possible.

Comment voterez-vous ?



Par correspondance uniquement !

Courant novembre, vous recevrez votre matériel de vote par courrier. Une enveloppe comprenant :

- les professions de foi des candidats
- une lettre explicative avec une étiquette autocollante pour chaque liste
- une carte de vote "T" déjà affranchie et accrochée à la lettre explicative.



+



+



❶ Décoller l'étiquette de la liste de votre choix et collez la sur la carte à l'endroit indiqué

❷ Détachez la carte de vote



❸ **Postez votre carte de vote sans l'affranchir avant le 28 novembre**

Quand voterez-vous ?

Jusqu'au 28 novembre 2018 minuit.

Attention ! les bulletins devront parvenir à la boîte postale ouverte, à cet effet, par Habitat de la Vienne, **avant le 30 novembre** ; En effet, les cartes de vote ne seront retirées à la Poste que le jour du dépouillement par le bureau de vote spécialement désigné pour l'occasion. Aussi, il convient de poster votre vote **avant le 28 novembre**.

Mon vote sera t'il anonyme ?

Sur le bulletin de vote, chaque électeur dispose d'un numéro de vote pré-imprimé sous forme d'un code-barre. Il ne permet pas de connaître votre identité.

Qui participe au bureau de vote ?

Un représentant de chaque liste, 2 administrateurs d'Habitat de la Vienne dont le Président, Henri Colin.

Le rôle des représentants de locataires

Élus pour 4 ans, les 4 administrateurs locataires siégeront au Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne avec une voix délibérative. Ils ont donc les mêmes pouvoirs et devoirs que les autres administrateurs.

Le Conseil d'administration a en charge notamment :

- la définition de la politique générale de l'Office
- le vote du budget

A propos, le magazine des locataires d'Habitat de la Vienne, 33, rue du Planty - BP 27 - 86180 Buxerolles
Direction de la publication : Pascal Aveline - Photographies : Habitat de la Vienne, Fotolia Rédaction et mise en page : Audrey Robin - Maquette : Obea communication - Impression : Megatop - Tiré à 9 200 exemplaires

- la détermination des augmentations de loyer
- l'engagement des opérations de construction et de réhabilitation

Un administrateur locataire siège obligatoirement à la Commission d'Attribution des Logements qui examine les candidatures des demandeurs de logements et vérifie qu'ils remplissent les conditions d'accès à un logement social avant toute décision d'attribution.

Qui sont les administrateurs locataires sortants ?

- Martine BESSAGUET - AFOC86
- Bernard CHARBONNIER - CNL86
- Jean-Marc MANTEAU - UDCSF/86
- René ROGEON - A.D.L.I.H.V

Quelle est la composition du Conseil d'Administration d'Habitat de la Vienne ?

Le Conseil d'Administration est composé, comme le prévoit la loi, de **23 membres**, à savoir :

- 13 membres désignés par la collectivité locale de rattachement [soit pour Habitat de la Vienne, le Conseil Départemental de la Vienne]
- 4 représentants élus par les locataires
- 1 représentant d'une association d'insertion au logement
- 1 représentant de la Caisse d'Allocations Familiales
- 1 représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales
- 1 représentant des comités interprofessionnels du logement de la Vienne
- 2 représentants des organisations syndicales



Les listes de candidat-e-s présentées par les associations sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les professions de foi (par ordre d'arrivée des listes de candidats)



LA CSF DÉFEND VOTRE DROIT À VIVRE DANS UN LOGEMENT DE QUALITÉ ET ABORDABLE

Avec la CSF exigeons :

- Un logement de qualité
- Un loyer et des charges abordables
- Un bien-être chez soi et dans son quartier

Ce que nous avons obtenu :

- La limitation de la hausse des loyers
- Des contrôles de charges et des remboursements
- Des travaux d'amélioration des logements

Ce que nous demandons :

- Le gel des loyers
- La maîtrise des charges locatives
- Des travaux de rénovation des immeubles vétustes et d'isolation pour réduire les charges de chauffage
- La sécurisation des immeubles
- Une information claire sur les tâches et les heures de présence des gardiens ou employés d'immeuble
- Des loyers réévalués en cas de fermeture de cave ou tout autres équipements manquants et inscrits sur les baux



Jean-Marc MANTEAU - Tête de liste UDCSF/86

UDCSF/86

60 rue de Slovénie - 86000 POITIERS - Tél : 05 49 41 09 75 - Mail : udcsf.86@orange.fr

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE



14, place de la Grand Goule
Appartement 755 - BEAULIEU
86000 - POITIERS
TEL : 05.49.01.73.29
Portable : 06.11.45.15.18
cnlfede86@sfr.fr

**Depuis 4 ans, nous avons mis en place
bénévolat :**

- 2 permanences par semaine gratuites,
- 2 permanences par mois aux Trois-Cités,
- 1 permanence par mois gratuite à Loudun,
- 2 permanences par mois gratuites à Châtelleraut

Pour

• accueillir, écouter, renseigner, informer, accompagner
et défendre les locataires du parc social et privé sur le
département.



Bernard CHARBONNIER
Poitiers
Administrateur CNL sortant
Tête de liste C.N.L.86
dernier mandat

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HABITAT DE LA VIENNE - VOTRE BAILLEUR

Nous sommes la seule association à se rendre au domicile des locataires.

Nous avons rencontré Habitat de la Vienne 3 fois par an sur :

- Le bilan des charges locatives,
- La politique d'attribution des logements.

Nous ferions plus si nous étions plus nombreux.

**Venez nous rejoindre pour renforcer la CNL, association de
défense des usagers du logement.**

Pour faire entendre vos droits de locataires

Votez pour un administrateur CNL

L'administrateur CNL élu a un rôle unique car il est le seul qui peut se
dire représentant de l'ensemble des locataires du patrimoine de la
Vienne au conseil d'administration d'Habitat de la Vienne.

**Avec toute la CNL il défend le logement social et le pouvoir d'achat
et les intérêts collectifs des locataires.**

Mais c'est l'association qui défend les intérêts individuels des locataires.
Ils peuvent nous contacter ou venir nous voir dans nos permanences.

Il n'y a pas d'association vivante sans adhérents actifs (cotisation
annuelle : 20 euros).

AFOC86

POUR DÉFENDRE MON STATUT DE LOCATAIRE HABITAT DE LA VIENNE

JE VOTE EN NOVEMBRE POUR LA LISTE AFOC

**Siégeant au Conseil d'Administration et dans les diverses commissions de l'organisme, ils défendent les intérêts
des locataires.**

**Voter pour la liste AFOC, c'est voter pour l'assurance d'être bien représenté, bien défendu, bien protégé et
avoir une efficace prise en compte par vos représentants de vos droits de locataires.**

Au Conseil d'Administration, votre représentant est attentif, vigilant, exigeant :

- Pour le montant des loyers et des charges locatives
- Pour les conditions de confort intérieur du logement et son environnement extérieur
- Pour les problèmes de plus en plus récurrents d'incivilité et de sécurité
- Pour la réhabilitation et l'entretien du patrimoine



Martine BESSAGUET - Administrateur AFOC 86 et HABITAT DE LA VIENNE

AFOC86 Association Force-Ouvrière de Défense des Consommateurs et des Locataires de la
Vienne
33 rue des deux communes - BP 3 - 86180 BUXEROLLES Tél. : 05 49 88 04 01